



Ecole & syndicat



SNUipp-FSU
Haute-Garonne

flash 31

Le site du SNUipp 31: <http://31.snuipp.fr>

N° 2
17 septembre 2010

Dispensé de timbrage

TOULOUSE CTC



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 16/09/2010



E D I T O Après la déferlante du 7, Préparons le raz de marée du 23 !

110 000 manifestants à Toulouse et 3 600 à St Gaudens !

Enorme !...

Et 70 à 75% de grévistes dans les écoles de Haute-Garonne ! 60% au niveau national !

270 000 à Paris, 100 000 à Bordeaux,
30 000 au Havre, 200 000 à Marseille, 80 000 à Nantes, 32 000 à Lille, 35 000 à Lyon, 45 000 à Limoges, 48 000 à Rennes 40 000 à Nancy, 20 000 à Strasbourg, 12 000 à Bourges, 13 000 à Bayonne, 12 000 à Chateauroux, 18 000 au Puy en Velay, 40 000 au Mans, 1000 à Sablé sur Sarthe...

Plus près de nous :

12 000 à Pamiers, 10 000 à Montauban, 6 000 à Auch, 25 000 à Tarbes, 12 000 à Rodez, 11 000 à Cahors, 20 000 à Albi, 8 500 à Carcassonne, 9 000 à Agen, 15 000 à Perpignan, 18 000 à Pau...

Ce sont 2,7 millions de personnes qui ont défilé dans les rues des villes du pays, petites et grandes.

Des cortèges dynamiques et déterminés qui marquent le rejet profond du projet de réforme des retraites et le ras le bol des salariés concernant une politique qui consiste à demander toujours plus d'efforts à ceux qui ont le moins, sans toucher au capital. Le poids et la tonalité combative des manifestations du 7 ont pesé dans les décisions sur les suites de l'action. Elles pèsent aussi sur le gouvernement. Oui nous représentons collectivement une force puissante. Seule notre détermination peut obtenir le retrait de ce projet de loi.

Continuons plus haut, plus fort le 23 septembre ! Faisons des manifestations à travers tout le pays un raz de marée revendicatif !

Discutons avec les collègues qui restent à convaincre, échangeons des arguments (voir notre dossier sur le site, nos journaux...).

Participons aux assemblées générales pour envisager les suites de l'action.

**REJOIGNEZ sans attendre le SNUipp
Bulletin et enveloppe dans ce journal**

**Le 23 septembre,
plus haut,
plus fort encore
que le 7 !**

A Toulouse
Manifestation
à 9h30 départ de
St Cyprien
vers Jean Jaurès, en
passant Pont des Catalans.
AG Education
Salle des Allées de
Barcelone à 14h30

A St Gaudens
Manifestation
à 15 h
Place Jean Jaurès
AG interprofessionnelle
après la manif



SOMMAIRE

Page 2 et 3 : L'école dans tous ses états : ASH, rapport de l'OCDE, sauver le Gfen, Suppression de CAV, soutien à N. Bives
Page 4 : La retraite : la

défendre, ensemble
Page 5 et 6 : Compte rendu du CTPD et CDEN, motion politique honteuse, Base Elèves
Page 7 et 8 : Se syndiquer

SNUipp-FSU 31 - 3 ch du Pigeonnier de la Cépière, Bât C - 31100 TOULOUSE - Tél : 05.61.43.60.62 - Fax : 05.61.43.60.69 - Email : snu31@snuipp.fr
Ce journal vous est envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 31. Conformément à la loi du 06/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 31

Dir de Pub: Ph. SEVERAC
CPPAP: 0909 S 07080 du 1/12/2004 -
ISSN: 1241-025X
Imprimé par nos soins -
Prix : 0,40 € Bimensuel

L'école dans tous ses états...

ASH : Informations de rentrée

1) Modules de formation d'initiative nationale pour la scolarisation des élèves en situation de handicap :

La liste des stages de formation d'initiative nationale pour la scolarisation des élèves en situation de handicap est parue dans la circulaire 2010-097 au BO du 26 août. Ces stages s'adressent à tous les collègues, qu'ils soient spécialisés ou non. Les candidatures doivent être transmises par le responsable académique de la formation des enseignants avant le 16 octobre. Tenez nous informés de vos décisions de participation en vue de la CAPD.

2) Enseignants référents : parution du texte enfin !

Le décret 2010-953 du 24 août 2010 institue une indemnité de fonctions aux enseignants référents (voir circulaire Educ-ASH du 7 juillet). Le SNUipp enregistre positivement cette mesure qui est à mettre à l'actif des nombreuses interventions qui ont été faites pour que cette fonction soit mieux reconnue. Des discussions devraient s'ouvrir pour que soient pris en compte les autres aspects de ce dossier : secteur d'intervention, frais de déplacements, horaires et conditions de travail...

3) Personnels en mission d'AVS

Il y a aujourd'hui plus de 20 000 équivalents temps-plein affectés à cette mission, pour moitié sous forme de postes d'assistants d'éducation, pour l'autre sur contrats aidés (Contrats Uniques d'Insertion, CUI), encore appelés Emplois Vie Scolaire (EVS). Le dispositif de reprise qui, l'an dernier, n'a concerné que 70 AVS sur les 5000 arrivant au terme de leur contrat a été reconduit cette année, et à cette occasion a été élargi aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Cela ne suffira pas cependant à reprendre la totalité des contrats arrivant à échéance, et notamment les contrats aidés, exclus une nouvelle fois de cette mesure alors qu'ils représentent plus de la moitié des effectifs !

Au cours de l'année scolaire 2009-2010 cependant, un groupe de travail conjoint ministère de l'Éducation Nationale – Secrétariat de la Famille et des Solidarités a été constitué, auquel la FSU a participé. Le CNCPPH s'est également saisi de cette question, il doit faire des propositions pour la mi-décembre.

A noter que les personnels en contrat aidés, sur missions d'AVS, ne sont pas touchés par les mesures de restrictions concernant les autres EVS

Les Etats doivent investir dans l'éducation, demande l'OCDE

Il faut investir dans l'éducation et, en France, crever le plafond du bac. Ces deux recommandations résument la présentation, mardi 7 septembre, par Angel Gurría, secrétaire général de l'OCDE, de l'édition 2010 de "Regards sur l'éducation".

Cet ouvrage de référence synthétise les données statistiques de l'OCDE sur l'éducation et permet une étude comparative des systèmes éducatifs pour les 31 pays membres de l'Organisation (dont la France) et 8 pays non membres (Brésil, Estonie, Russie, Israël, Slovaquie, Chine, Inde, Indonésie).

Très attendue, sa sortie est l'occasion dans chaque pays de parler de l'École. Elle donne aussi des indications claires aux politiques. Sont-ils capables d'entendre le message ? En France la publication intervient le jour même où un mouvement social combat les désinvestissements dans l'Éducation Nationale. Dans quelle mesure ce renfort peut-il appuyer une autre politique ?

Vous pouvez lire les analyses des travaux de l'OCDE sur Le Café Pédagogique ainsi que les conséquences immédiates que les Regards sur l'éducation 2010 peuvent avoir pour la France.

Pour que vive le GFEN

Issu de la tourmente de la Première guerre mondiale, le GFEN n'a cessé de promouvoir la transformation de l'École afin qu'elle parle à tous, prépare « *le futur citoyen (...)* mais aussi *l'être humain conscient de sa dignité d'homme* ».

Ses apports à l'Éducation portent l'empreinte de ses présidents successifs. Est-il besoin de rappeler la place qu'a pris le Plan Langevin-Wallon, mûri dans la Résistance, dans l'imaginaire éducatif de notre pays ?

Le GFEN a parallèlement porté la polémique contre les dons et ses avatars (talents, aptitudes...) et affirmé l'éducabilité de tous.

L'annonce brutale de coupes sombres début juillet lui porte un coup terrible fragilisant la poursuite de son action.

A l'heure où les difficultés scolaires se creusent sur fond de problèmes sociaux accrus, il est inconcevable et inacceptable d'asphyxier cet espace de réflexion et d'action pédagogique, alors même qu'il est sollicité pour la formation de formateurs, auprès des équipes en Éducation Prioritaire et des

dispositifs relais, des éducateurs de la PJJ et de tant d'autres lieux préoccupés par des jeunes en mal d'apprendre.

Nous appelons à soutenir le GFEN, pour la démocratisation de l'École et une conception émancipatrice de l'éducation, contre toutes fatalités.

Pour signer : <http://www.gfen.asso.fr/fr/signer>

Vous trouverez une version longue de cet article sur notre site : <http://31.snuipp.fr/spip.php?rubrique41>

Enseigner à l'étranger à la rentrée 2011

Les demandes doivent se faire dès maintenant, notamment pour l'AEFE. Attention, les délais sont courts.

Vous trouverez toutes les infos dans le BO n°31 du 2/09/10 ou sur le site du ministère

www.education.gouv.fr/cid52981/menh1018913n.html

L'école dans tous ses états...

ODEP 31 : un outil au service de l'action

Plus que jamais, l'accentuation des suppressions de moyens dans l'éducation, et la dégradation des conditions de travail, rend nécessaire de disposer de chiffres et données permettant d'apprécier la situation réelle dans les classes et écoles du département, face à la communication du ministère et de l'administration.

L'Observatoire Départemental de l'École Publique en Haute-Garonne (ODEP31) reste actif.

Le formulaire d'enquête en ligne est accessible à l'adresse suivante : <http://odep31.free.fr/formulaire>.

Il convient toujours de s'authentifier en fournissant un identifiant (le RNE de l'école) et un mot de passe personnalisé (envoyé l'an dernier par courrier électronique).

En cas de perte du mot de passe, il suffit de se connecter à l'adresse précédente (<http://odep31.free.fr/formulaire>) et de procéder ainsi pour recevoir automatiquement le mot de passe :

- 1) renseigner l'identifiant (RNE de l'école)
- 2) cocher la case "Mot de passe oublié"
- 3) cliquer sur le bouton "validation"

Le mot de passe est automatiquement envoyé par mail à l'adresse électronique officielle de l'école (celle en @ac-toulouse.fr).

En cas de problème persistant, envoyer un mail à odep31@free.fr en décrivant succinctement les problèmes rencontrés.

Suppression de milliers d'emplois de CAV, "aide à la direction d'école"

Dans l'Académie de Toulouse, des postes seront supprimés,

Le Recteur interdit toute communication sur les chiffres. Avoir honte de supprimer des postes... C'est déjà ça.

Dans plusieurs départements, les inspecteurs d'académie viennent d'annoncer la suppression d'emplois d'EVS, personnels déjà précaires, renvoyés brutalement au chômage. Ainsi aux 16 000 suppressions de postes de titulaires au ministère de l'éducation nationale, s'ajoutent des suppressions d'emplois aidés qui participent aujourd'hui au bon fonctionnement des écoles. Ce sont les missions d'aide administrative auprès des directeurs qui sont les plus touchées. En Haute-Savoie, 160 postes seraient supprimés. Dans le Haut-Rhin et dans le Var, aucun recrutement, ni renouvellement de contrat ne sont possibles. Dans les Bouches-du-Rhône l'Inspecteur d'académie envisage 357 suppressions d'EVS administratifs. Dans l'académie de Besançon 120 emplois d'EVS seraient appelés à disparaître... Ailleurs, la situation semble confuse, augurant des évolutions similaires.

Outre la perte d'emploi, souvent dramatique, pour les personnels concernés, ce sont autant d'écoles privées soudainement d'aide à la direction d'école, au moment où les tâches administratives sont particulièrement lourdes. Le ministère lui-même, par la création de ces emplois, avait reconnu la nécessité d'améliorer le fonctionnement des écoles et de fournir aux directrices et directeurs d'école une aide pour leurs missions.

Les motifs seraient d'une part la réduction des emplois aidés dans le cadre de la réforme de l'Etat, d'autre part le transfert de certaines charges du ministère de l'emploi vers celui de l'Education nationale. Le SNUipp en appelle au ministre pour l'annulation de ces mesures. Il réaffirme sa demande d'une vraie reconnaissance de ces emplois par la création de postes pérennes et statutaires.

En tout état cause, le SNUipp appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser fortement lors de la journée interprofessionnelle du 7 septembre 2010.

Ninon Bives sanctionnée

Militante du mouvement de "résistance pédagogique" et élue du Snuipp 82, Ninon Bivès vient de se voir maintenue à une note extrêmement basse par rapport à son échelon par l'inspecteur d'académie du Tarn-et-Garonne.

"Les règles d'avancement de carrière font que cette note anormalement basse pourrait pénaliser financièrement jusqu'à la retraite cette enseignante", En effet la note où elle a été maintenue est inhabituelle pour son échelon et la met en queue de peloton pour l'avancement. Ninon Bivès, d'après l'inspection académique, n'a pas mis en place l'aide personnalisée et n'a pas réalisé l'évaluation nationale dans les termes voulus par le ministère. Mais son blog personnel révèle une enseignante particulièrement imaginative et active, militante Freinet, qui a mis son métier au centre de sa vie. Ce qui rend la sanction d'autant plus blessante.

Interrogé par le Café Péda, l'inspecteur d'académie ne cache pas l'estime qu'il porte à Ninon Bivès. "Sur le plan pédagogique, c'est une enseignante investie dans son métier qui a des relations positives avec ses élèves" confie-t-il. "En dépit de cet investissement réel, elle doit mieux prendre en compte les attentes administratives", ajoute-t-il.

Signer massivement la pétition

<http://ninon-bives.resistancepedagogique.org/>

10ème Université d'Automne du SNUipp

Pour sa dixième édition l'Université d'Automne du SNUipp réunira près de 500 enseignants à La Londe-les- Maures dans le Var du **22 au 24 octobre**.

La plénière d'ouverture sur le racisme accueillera Lilian Thuram et sa fondation.

Marcel Crahay, professeur à l'Université de Genève interviendra sur les inégalités scolaires et Françoise Lantheaume, maître de conférence à Lyon 2, abordera la souffrance des enseignants au travail.

Afin de s'informer et débattre autour de sujets comme les difficultés scolaires, la différenciation en maternelle, les bibliothèques numériques, les évaluations ou la scolarisation des enfants handicapés, le SNUipp a invité une quarantaine de chercheurs parmi lesquels, entre autres, Danièle Manesse, Frédéric Saujat, Yves Quéré ou encore Yvonne Chenouf.

Argent de l'école : en quête d'égalité.

Avec ce questionnaire adressé aux écoles et aux mairies, le SNUipp-FSU, en partenariat avec l'ANDEV (association nationale des directeurs de l'éducation des Villes) et l'AMRF (Association des maires ruraux de France), se propose d'établir une nouvelle photographie des moyens et des financements dont disposent les écoles primaires. Les principes d'égalité et de gratuité de l'école sont-ils menacés ? Quels sont les niveaux de ces inégalités ? Quelles sont leurs natures ? Les responsabilités en matière de financement sont-elles suffisamment clarifiées ?

Merci de nous aider à faire évoluer ce dossier en répondant à l'enquête en ligne.

Retraites : le SNUipp dénonce les annonces trompeuses du gouvernement



Suite à la présentation par le gouvernement de ses amendements sur le projet de loi de réforme des retraites, le SNUipp a publié hier un communiqué s'interrogeant sur l'engagement en trompe l'oeil pris par le chef de l'Etat la veille pour les mères de trois enfants

"Après la forte mobilisation du 7 septembre, le président de la République a été contraint de formuler plusieurs amendements au projet de loi sur les retraites. Ses annonces sont loin de répondre aux exigences portées par les salariés. Elles confirment le report de l'âge d'ouverture des droits et report de l'âge où s'annule la décote. Elle fait toujours porter sur les salariés l'essentiel des contributions, et ne répond pas aux inégalités entre hommes-femmes ou entre les métiers.

L'annonce sur la pénibilité ne prend pas en compte les conditions du métier d'enseignant des écoles (30% des PE partent avec une décote) et celle sur les mères de trois enfants est trompeuse.

En effet le président de la République a annoncé « ... nous proposerons que pour tous les agents qui sont à 5 ans de l'âge de la retraite et qui entendaient demander le bénéfice de cette mesure, les conditions de celle-ci demeurent inchangées. ». Or, en l'état, l'amendement ne concerne que les Professeurs des écoles avec 15 ans de service âgées de plus de 52 ans et à trois années de leur départ en retraite. Le SNUipp demande à minima que le chef de l'Etat mette en acte sa parole tout en réaffirmant son exigence de retrait de la réforme.

Il dénonce également un amendement qui supprime la possibilité de valider des services auxiliaires pour les agents non titulaires qui seront titularisés après le 1er janvier 2013 affaiblissement encore le niveau de pensions des polypensionnés.

Il demande à ce que s'ouvre également dans la fonction publique des discussions permettant de prendre en compte l'entrée tardive dans le métier et la pénibilité en fin de carrière.

Le SNUipp appelle les personnels du premier degré à participer massivement aux journées d'action du 15 septembre et à la journée de grève et de manifestation du 23 septembre, à se réunir et à débattre des conditions et des modalités de poursuite des actions."

Retraites : une majorité de Français souhaite la poursuite de la contestation

Huit Français sur dix jugent que la journée d'action du 7 septembre contre la réforme des retraites est un succès pour les syndicats et l'opposition et six sur dix (62 %) espèrent une poursuite de la contestation, selon un sondage BVA. Ils sont également une majorité (55 %) à souhaiter que le gouvernement cède sur le report de 60 à 62 ans de l'âge légal de la retraite. Mais le sondage illustre également un double clivage, selon l'appartenance politique et l'âge. Les sympathisants de droite sont ainsi 74 % à demander que le mouvement de contestation cesse et 84 % à soutenir ce report à 62 ans. Chez les sympathisants de gauche, les proportions sont inversées : ils sont 87 % à demander que le mouvement se poursuive et 80 % à penser que le gouvernement doit céder sur sa décision de repousser l'âge légal de départ à la retraite.

A lire sur notre site une très bonne contribution de Jean Jacques Chavigné sur le maintien de la retraite à 60 ans

Ce qu'il faut

Retraite à 60 ans, 75% de taux de reversement
Indexée sur les salaires, Pas de retraite inférieure au SMIC

Comment ?

Au choix, une seule de ces mesures suffit !!

Revenir au taux progressif d'impôt sur le revenu des années 2000

(Gain : 100 milliards d'euro)

Augmenter les cotisations salariales et patronales de 0,37 %

(Gain : financement des retraites N+1)

Elargir l'assiette des cotisations à la valeur ajoutée

- et pas seulement à la masse salariale -

(Gain : 100 milliards d'euro)

Stopper les exonérations de cotisations patronales

(Gain : 45 milliards d'euro)

Parce qu'un-e- salarié-e- averti-e- en vaut deux
Une bonne adresse : <http://31.snuipp.fr>

Vous trouverez sur le site de la section

Les courriels de la section

Nos publications

Des infos administratives (salaires, carrières, promotions, mouvement, retraite etc)

Des informations pour les néo-titulaires (formation et début de carrière)

Des liens, des documents sur les dossiers d'actualité (retraites, école etc)

Les rendez-vous militants (réunions de secteurs, manifestations, meetings)

Et beaucoup d'autres choses encore !

CTPD et CDEN carte scolaire du 10 septembre

Vous trouverez ci dessous la liste des mesures issues du CTP et les nouvelles mesures que nous avons obtenues lors du CDEN même.

Ouvertures en élémentaire

Balma él M. Laurencin
Lauzerville él (en élém)
Toulouse él L. Aubrac (en élém)
Le Vernet él
Toulouse Bonhoure él
St Orens Henri Puis él
Calmont él (en mat)
Aucamville V. Hugo él
(transfert de Ferry Aucamville)

Ouvertures en maternelle

Péchabou mat
Toulouse Lardenne mat
Toulouse Amidonniers (en mat)
Tournefeuille Le Petit Train mat
Toulouse Jean Moulin mat
Aussonne J. Ferry (adjoint mat en élém)
Muret Le Barry mat
Toulouse Ronsard mat
Toulouse Falcucci mat

Fermetures en élémentaire

Toulouse G. Hyon él
Toulouse Lardenne él
Toulouse Lapujade él
Montréjeau Le Courraou él
St Béat él
Mancioux él
Toulouse G. Dupouy él
Toulouse S. Dauriac él
(voir ci-dessous)
Aucamville J. Ferry él
(pour transfert sur V. Hugo Aucamville)

Fermetures en maternelle

Toulouse Négrenays mat
Tournefeuille Crayons de couleurs mat
Toulouse Jean Monnet mat
Le Faget mat
St Jean centre mat
Toulouse Molière mat (voir ci-dessous)
Aucamville H. Matisse mat

Levées de blocages

Labarthe sur Lèze Le Petit Ruisseau mat
Toulouse Bellefontaine mat
Toulouse Les vergers él
Tournefeuille P. Picasso él
Villemur sur Tarn J. Michelet él
Toulouse A. France él
Toulouse La Juncasse él

Nouvelle mesures prises en CDEN...

... Suite à nos interventions multiples et parfois conjuguées (parents, élus, municipalités...)

St Sauveur : pas de fermeture.

Concernant les 13 situations présentées par le SNUipp ("oubliées" au départ par l'administration) :

Caraman mat : ouverture

Verfeil mat : ouverture (après fermeture en juin)

Montberon élém : ouverture (après fermeture en mars)

Toulouse C. Nougaro (ex Fournier) élém : ouverture (après fermeture en juin)

L'IA a refusé les ouvertures sur Colomiers Savary, Toulouse P. Bert, Pelleport, Lardenne élém, Roquettes, Cazères, Préserville.

Il a également refusé de réouvrir au seuil habituel après fermeture en mars ou juin sur Pechbonnieu, Toulouse Courrèges, Pibrac bois de La Barthe.

Nous avons obtenu 0,25 de décharge exceptionnelle de direction sur Toulouse Le Lac mat. 1 autre décharge de 0,25 ont été ouvertures sur R. Cassin à Blagnac.

Nous avons obtenu l'engagement de l'IA à donner un moyen provisoire y compris en cours d'année si les effectifs sont là sur les écoles de Cazères élém, Toulouse Dauriac élém, et Toulouse Molière mat.

1 CLIS a été ouverte sur Martres Tolosane.

Au total :

- 20 ouvertures de classes + 1 ouverture de CLIS à Martres Tolosane

- 16 fermetures de classes

- 7 levées de blocages

- 9 fermetures provisoires de postes spécialisés pour l'année scolaire : 3 G (dont 1 transformé en E lors du CDEN sur Bagères) + 6 psy

En conclusion

Une carte scolaire sous la pression des chiffres et des rentrées à venir...

Dans un contexte où la hausse d'effectifs attendue sera supérieure à celle prévue de l'aveu même de l'IA (plus de 650 élèves), où la dotation de 29 postes a fondu au soleil avec la disparition des stagiaires PE2 servant de moyens d'enseignement (moins 22 postes), l'IA ne peut assurer sa rentrée qu'en récupérant pour l'année 9 postes G et psy non pourvus et en fermant très certainement une quinzaine de Brigades de remplacement. Si l'on ajoute à ces suppressions les 21 postes de brigades récupérés il y a 2 ans, face aux milliers de demi journées non remplacées, on voit les difficultés dans lesquelles vont se retrouver les écoles à terme. L'an prochain, l'IA n'aura plus les deux promotions de stagiaires simultanées sur le terrain et le grand nombre de collègues surnuméraires.

Traitements et Indemnités : taux et montants au 1/09/2010

Vous trouverez sur notre site par le lien ci dessous, tous les taux et montants des traitements et indemnités actualisés, prenant en compte :

L'augmentation de 0,5 % du point d'indice au 1er juillet 2010 ; La modification de la grille indiciaire (3ème, 4ème et 5ème échelon PE classe normale) ; La création de l'indemnité enseignant référent ; Les indemnités liées à l'accueil des étudiants et des stagiaires ; La modification de l'indemnité maître-formateur.

<http://31.snuipp.fr/spip.php?article508>

CTPD et CDEN carte scolaire du 10 septembre

Compte-rendu du CDEN du 10 septembre (suite)

Les moyens de remplacement et les RASED étant déjà bien fragilisés, nous alertons les collègues sur **la remise en cause des seuils qui se dessine**. L'IA a déjà anticipé cette question en remettant en cause de fait le seuil de réouverture après mesure en juin ou mars. Nous avons pourtant déjà les seuils parmi les plus élevés du pays, particulièrement en maternelle ! Nous avons réaffirmé avec la FCPE lors du CDEN qu'une école de qualité ne devrait pas connaître une classe à plus de 25 élèves.

Nous aurons très certainement besoin de nous mobiliser prochainement sur cette question.

Du jamais vu.

A signaler lors de ce CDEN une première inquiétante : la secrétaire générale de la préfecture, représentant M. Le Préfet, a refusé de mettre au vote la motion commune (organisations syndicales, FCPE, rejoints par les élus des collectivités et les associations) concernant la politique de stigmatisation de certaines populations (Roms, et gens du voyage, français d'origine étrangère) et l'instrumentalisation de la xénophobie au plus haut niveau de l'état. Et ce sous prétexte que le CDEN n'avait pas servi de tribune politique. Après 2 interruptions de séance à notre demande, nous avons finalement obtenu l'annexion sans vote du texte sous forme d'une déclaration unanime des membres du CDEN ayant droit de vote.

Déclaration unanime des membres du CDEN

Le 4 septembre 2010 plus de 100 000 personnes ont défilé dans toute la France, pour protester contre les prises de position et les décisions du Président de la République et du Gouvernement en matière de sécurité.

Les plus hautes autorités de l'Etat ont fait le choix de jeter à la vindicte publique des catégories entières de population : Roms et Gens de voyage accusés comme les étrangers d'être des fauteurs de trouble, Français d'origine étrangère sur lesquels pèserait la menace d'être déchu de leur nationalité, parents d'enfants délinquants, etc. Le Président de la République lui-même accrédite les vieux mensonges d'une immigration coûteuse et assimilée à la délinquance, et offre ainsi à la stigmatisation des millions de personnes en raison de leur origine ou de leur situation sociale.

Ce qui est à l'œuvre dans cette démarche ne s'inscrit pas dans le débat légitime, dans une démocratie, sur la manière d'assurer la sûreté républicaine. Le nécessaire respect de l'ordre public n'a pas à être utilisé pour créer des distinctions entre les habitants de ce pays et désigner des boucs émissaires, ni pour instituer des peines de prison automatiques, contraires aux principes fondamentaux du droit pénal, à l'indépendance de la justice et à l'individualisation des peines.

La Constitution de la France, République laïque, démocratique et sociale, assure « l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ».

Parce que, dans nos familles, dans nos écoles, nos établissements, nous essayons au quotidien de faire vivre et transmettre les valeurs de solidarité, de fraternité, d'égalité, nous ne pouvons accepter une telle dérive.

Base élèves :

après les alertes de l'ONU, le Conseil d'État a annulé l'arrêté du 20 octobre 2008 portant création du fichier.

Il juge illégales des dispositions entières du texte :

- Il exige l'instauration d'un réel droit d'opposition des parents.
- Il dénonce le croisement potentiel de fichiers par les différentes institutions.
- Il demande que soit fixée pour le fichier BNIE "une nouvelle durée de conservation" des données, la durée actuelle de 35 ans étant jugée "irrégulière".
- Il demande la suppression de données relatives à la santé des élèves affectés en classes d'insertion scolaire (CLIS).

Le gouvernement a trois mois pour réécrire ses décrets en intégrant les attendus du jugement. Cet arrêt du Conseil d'état réduit à néant les argumentaires officiels sur la légalité et la « neutralité » du dispositif.

En attendant que le gouvernement révise sa copie, Base élèves n'a plus de base légale justifiant son utilisation.

Un 4 pages unitaires sera diffusé prochainement proposant des outils d'information aux parents d'élèves.

C'est décidé, je rejoins le SNUipp !

Pourquoi se syndiquer ?

- Ben, pourquoi pas...!!!
 - Râler tout seul dans son coin, ça peut fatiguer et devenir lassant. A plusieurs, c'est plus encourageant. A plusieurs et organisés, ça peut devenir efficace. **Très nombreux et organisés, c'est très efficace.**

Pourquoi au SNUipp-FSU ?

Afin de contribuer :

- À la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités
- Au développement du Service public d'éducation
- Au maintien de l'unité de la profession dans un SNUipp indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique.

Le SNUipp, grâce au vote de la profession, est le premier syndicat dans les écoles de la Haute-Garonne et de France. C'est le nombre de ses adhérents qui fait aussi sa force face à l'administration et au ministère.

Se syndiquer, c'est être informé et suivre l'actualité professionnelle en recevant les infos départementales et nationales du SNUipp et de la FSU.

Se syndiquer, c'est aussi la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à son rythme : bref, d'être un acteur de l'évolution du métier et du mouvement social, plutôt que de le subir...

Il faut le rappeler : les cotisations de ses adhérents sont le seul moyen de financement des actions, des publications et du fonctionnement du SNUipp 31 et, par là même, le garant de son indépendance !

Bien sûr, les délégué-es du personnel du SNUipp défendent et soutiennent l'ensemble des collègues syndiqués et non-syndiqués. Mais ne nous y trompons pas ! Leur action, notamment auprès de l'administration, sera d'autant plus efficace qu'un grand nombre de syndiqués leur apportera son soutien.



Pour se syndiquer

1. Remplissez le bulletin d'adhésion.
2. Choisissez le mode de paiement :
 - ◆ Paiement en une fois par chèque à l'ordre du SNUipp 31
 - ◆ Paiement fractionné de 2 à 5 chèques à l'ordre du SNUipp 31
 - ◆ Prélèvement automatique : 5 prélèvements maximum. Remplir et signer l'autorisation de prélèvement ci-dessous et joindre un RIB.
3. Renvoyez-le tout au SNUipp 31 ou remettez-le à un responsable de votre secteur.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la Situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR

405 745

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU CREANCIER

SNUipp 31
3, chemin du Pigeonnier de la Cépière - Bât C
31 100 TOULOUSE

COMPTE A DEBITER

CODES		N° du Compte	Clé R.I.B.
Etablisst	Guichet		

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

DATE :

SIGNATURE :

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou de caisse d'épargne (R.I.C.E).



SNUipp/FSU 31

2010-2011

BULLETIN D'ADHÉSION

BULLETIN DE RÉADHÉSION

à retourner au SNUipp - 3, chemin du Pigeonnier de la Cépière - Bât. C - 31100 TOULOUSE

Nom d'usage : Prénom : Nom :

Date de naissance : Téléphone : Mail :

Adresse personnelle :

Etablissement d'exercice (nom, type, commune) :

Corps (2) : Instit Prof d'école PEGC Retraité Assistant d'éducation AVS..... à (1) Titre Pro - Titre Définitif

Date sortie IUFM : Temps partiel (2) : oui non Pourcentage (2) : 50% 62,5% 75%

Échelon : Fonction (adjoint, directeur, ZIL...) :

Montant de la cotisation :

Mode de paiement (2) :

un chèque : CCP – autre :

paiement fractionné (3 chèques).....

prélèvement automatique (2) (3) 2 fois

3 fois

5 fois

(1) entourer la bonne mention

(2) Cocher

(3) Joindre un RIB et remplir une autorisation et une demande de prélèvement (prélèvements de novembre à juillet)

Nous contacter pour toute autre modalité de règlement

Je me syndique au SNUipp/FSU 31, enfin de contribuer à la défense des Intérêts matériels et moraux des personnels, actifs et retraités, au développement du Service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession.

Je demande au SNUipp 31 de me communiquer les Informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquant par moi-même et par écrit dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp 31.

Si j'opte pour le prélèvement automatique, je suis informé(e) que je recevrai au début de chaque année scolaire un courrier du SNUipp m'informant que mon prélèvement automatique sera reconduit en l'absence d'avis contraire ou de réponse de ma part dans un délai de quinze jours.

Date :

Signature

Montant des cotisations 2010 / 2011

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur adjoint				115 €	118 €	120 €	123 €	129 €	136 €	144 €	159 €
Prof école adjoint			122 €	129 €	136 €	145 €	153 €	165 €	176 €	190 €	204 €
Prof école h. classe	153 €	174 €	185 €	198 €	215 €	229 €	241 €				

Direction	2 à 4 cl: +5 €	5 à 9 cl: +9 €	10 cl et plus: +12 €
	SEGPA: +15 €		EREA: +35 €

Retraité	Moins de 686 €: 74 €	de 686€ à 914 €: 78 €	De 914€ à 1143€: 90 €
	de 1143€ à 1372€: 107 €	de 1372€ à 1700: 124 €	Plus de 1700: 130 €

Temps partiel	proportionnel au temps partiel (cotisation x taux) minimum 75 €	Disponibilité Congé parental	75 €
Congé formation	85% de la cotisation	<p style="color: red;">Si vous êtes imposable, la cotisation syndicale ouvre droit à une déduction fiscale de 66 %. Pour une cotisation de 150 € vous bénéficiez d'une déduction de 99 €</p>	
IMF	auprès IEN: + 12 € IUFM: + 8 €		
ASH spécialisé	+ 8 €		
Stagiaires	120€		
Assist. Educ - AVS	51 €		